



Demande de crédit complémentaire au budget 2024 pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à l'église d'Apples, pour un montant de CHF 135'000.-

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 6 mai 2024

Municipal concerné : Monsieur Fabrice Marendaz





1.	Préambule.....	3
2.	Etat du chauffage actuel	4
3.	Choix du type de chauffage	4
4.	Programme détaillé des travaux.....	5
4.1.	Pose de la pompe à chaleur	5
4.2.	Installation du chauffage au sol	6
4.3.	Travaux réalisés par les employés communaux.....	7
4.4.	Achat de mobilier	7
5.	Détails des coûts.....	8
6.	Financement et comptabilisation	8
7.	Conclusion.....	9

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'église est située au cœur du village, sur la parcelle n°5, aux abords de la ruelle du Milieu et la ruelle de l'Eglise, ainsi que de la rue Centrale. Elle a été retenue par le Conseil de paroisse comme lieu de culte important car aisément accessible pour les personnes à mobilité réduite.

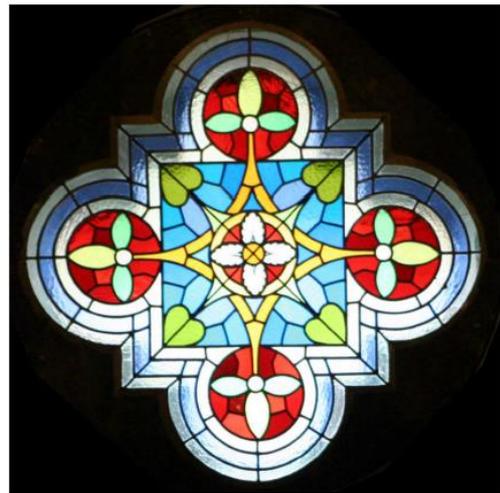


Localisation église

Le présent préavis a pour but de demander au Conseil communal, un crédit complémentaire au budget 2024 pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à l'église d'Apples.

Actuellement durant l'hiver, il est difficile de chauffer l'église lors des cultes. En effet, afin d'avoir une température acceptable, il est nécessaire de lancer les chauffages électriques plusieurs heures à l'avance.

Le dernier entretien effectué sur le bâtiment en 2009 a consisté à réfectionner toutes les façades, à restaurer les vitraux et à dégager la rosace.



Rénovation de 2009



Résumé historique

Des fouilles menées au sous-sol de l'église ont permis de mettre au jour les fondations d'une chapelle construite vers l'an 800 ;

En 1350, une église romane plus vaste a été bâtie en lieu et place de cette chapelle ;

En 1770, un long clocher trapu et à peine plus élevé que la nef a été abattu et remplacé par une tour plus élancée ;

En 1838, les transformations ont fait perdre à l'édifice son caractère médiéval ;

En 1905, réalisation des vitraux par M. Pierre Chiara ;

A partir de 1907, installation de quatre cloches qui rythment encore aujourd'hui la vie du village ;

En 1957, la réfection rend au temple sa silhouette romane et lui donne l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui avec les vitraux de M. Bernard Viglino ;

En 1997, de nouvelles orgues de la manufacture Muhleisen de Strasbourg ont été installées ;

En 2009, réfection des façades et des vitraux.

2. Etat du chauffage actuel

Lors des cultes, la température s'est avérée à plusieurs reprises insuffisante. Le chauffage électrique actuel date des années 1970. Il donne de sérieux signes de fatigue et la consommation électrique est conséquente. Les corps de chauffe sont situés sous les bancs et deux petits radiateurs électriques sont installés dans le hall d'entrée.



Corps de chauffe sous banc

3. Choix du type de chauffage

Divers types de production de chaleur ont été étudiés :

- Chauffage à distance à plaquettes
- Chaudière à gaz
- Pompe à chaleur

Chauffage à distance à plaquettes

Le projet de réalisation d'un chauffage à distance (CAD) est en cours de réflexion dans nos services. Dès lors, les travaux proposés dans ce préavis tiennent compte de cette situation et seront exécutés

de manière à pouvoir passer facilement au chauffage à distance le jour où le réseau du CAD sera déployé à Apples.

Pompe à chaleur ou chaudière à gaz

L'utilisation d'une chaudière à gaz a été écartée, car le coût de pose est plus élevé comparé à celui d'une pompe à chaleur. Si le prix d'une chaudière à gaz seule est bas par rapport à l'achat d'une pompe à chaleur, l'installation d'une chaudière à gaz nécessite de lourds travaux de génie civil, notamment la réalisation d'une fouille à la rue Centrale pour raccorder le bâtiment à la conduite de gaz principale. De plus, une chaudière à gaz nécessite l'installation d'une cheminée sur un bâtiment classé au patrimoine des monuments historiques. La pompe à chaleur (air-eau) s'avérant être le système le plus rapide et le plus avantageux par rapport à une chaudière à gaz, il a par conséquent été retenu.

4. Programme détaillé des travaux

4.1. Pose de la pompe à chaleur

L'unité extérieure sera installée à gauche de l'entrée principale. Une petite dalle sera réalisée afin d'accueillir la machine. Celle-ci sera en retrait par rapport à l'entrée, ce qui limitera son impact visuel.



Localisation de l'unité extérieure de la pompe à chaleur (en rouge)

L'unité intérieure de la pompe à chaleur sera placée dans le hall d'entrée à gauche.



Localisation de l'unité intérieure de la pompe à chaleur (en rouge)

4.2 Installation du chauffage au sol

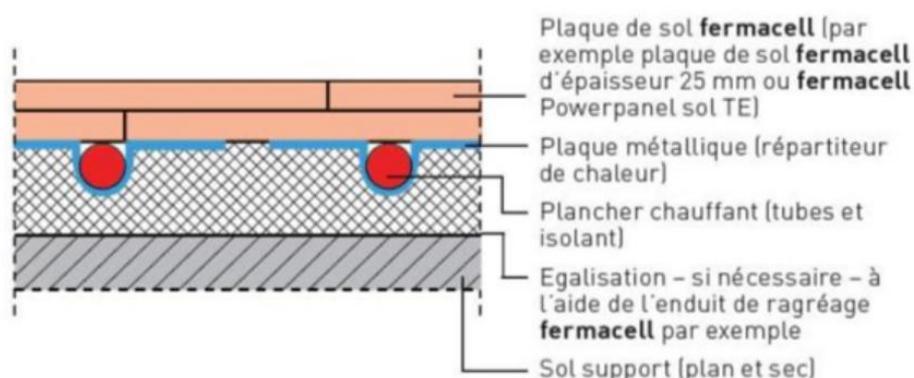
Le chauffage au sol choisi permet, comme à l'église de Pampigny, d'offrir un meilleur confort aux paroissiens mais surtout, d'éviter de devoir chauffer tout le volume vide du bâtiment.



Zone de chauffage au sol (en rouge)

L'orgue ne supportant pas le fort taux d'humidité d'une chape anhydrite ou traditionnelle, le chauffage au sol sera installé sur le sol existant, dans le hall d'entrée ainsi que sur toute la zone où sont situés les bancs, jusqu'à la première marche de l'autel.

Il sera réalisé avec des tubes PE de diamètre 16 mm, répartis sur toute la zone et posés sur une isolation, puis recouverts de plaques de sol « Fermacell ». Le tout sera ensuite recouvert par du carrelage.



Composition du chauffage au sol

4.3 Travaux réalisés par les employés communaux

Les bancs seront sortis et les corps de chauffe seront déposés par les employés communaux. Le sol sera réhaussé de 5 à 6 cm du fait de la surépaisseur du chauffage au sol, il sera nécessaire de raccourcir les portes et réajuster des seuils de porte, ce travail sera également réalisé par le service des bâtiments.

En résumé, les travaux effectués par les collaborateurs communaux sont les suivants :

- Enlèvement et réinstallation des bancs ;
- Démontage des corps de chauffe situés sous les bancs ;
- Rajustement de seuils de porte et des portes.

4.4 Achat de mobilier

Afin d'optimiser l'utilisation de l'église lors de réunions autres que les cultes, comme c'est le cas à Pampigny, il est prévu de remplacer les 5 premiers rangs de bancs par 60 chaises.



Bancs remplacés par des chaises (en vert)



5. Détails des coûts

Les prix indiqués ci-dessous sont basés sur des offres et des estimations.

Descriptif des travaux	Montant TTC
-------------------------------	--------------------

Chauffage

Installation d'une pompe à chaleur (air-eau)	CHF 45'000.-
Pose du chauffage au sol	CHF 56'000.-

Revêtement de sol

Fourniture et pose du carrelage	CHF 16'000.-
---------------------------------	--------------

Divers

Divers travaux des employés communaux	CHF 5'000.-
Achat de chaises	CHF 6'000.-
Divers et imprévus	CHF 7'000.-

Total	CHF 135'000.-
--------------	----------------------

6. Financement et comptabilisation

La Municipalité souhaite réaliser les travaux tels que décrits dans le présent préavis et détaillés au point 5, pour un montant de CHF 135'000.- TTC.

Les travaux seront financés par les liquidités courantes et intégrés dans le budget 2024.

Ainsi, ces travaux à hauteur de CHF 135'000.- seront imputés dans le dicastère « 3570 Eglises » sur le compte n° « 3570.3140.00 Entretien des immeubles, ... ».

Lors de la validation de la version initiale du budget 2024, ce compte vous avait été présenté avec un solde de CHF 5'000.-. Suite à ce préavis complémentaire au budget 2024, le solde du compte 3570.3140.00 se montera à CHF 140'000.-.

Bien que cette dépense supplémentaire péjore la marge d'autofinancement du même montant, la Municipalité vous propose d'effectuer un prélèvement de CHF 135'000.- sur le fonds de réserve n° « 9282.2300 Fonds de réserve Général », afin de neutraliser l'impact comptable de ces travaux sur le résultat des comptes 2024.



7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 05/2024
- Oüi le rapport de la Commission ad hoc chauffage de l'église d'Apples
- Oüi le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide
- d'accorder un crédit complémentaire au budget 2024 de CHF 135'000.- sur le compte n° 3570.3140.00 pour l'installation d'une pompe à chaleur et d'un chauffage au sol à l'église d'Apples, tel que présenté
- d'accepter de financer ce montant par la trésorerie communale via le budget 2024
- d'accepter d'effectuer un prélèvement sur le compte n° 9282.2300 fonds de réserve général de CHF 135'000.-

Adopté par la Municipalité en séance du 25 mars 2024.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

M.-Chr. Gilliérou

M.-C. Gilliérou



Le secrétaire

J. Urben

J. Urben